

## Communiqué de presse

---

Paris, le 16 novembre 1998

La coopération entre l'INSERM d'une part, les universités, et plus largement les établissements d'enseignement supérieur oeuvrant dans le domaine de la recherche biomédicale d'autre part, connaît un développement nouveau avec la signature, le 16 novembre 1998, d'un **accord-cadre entre le ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie, la Conférence des présidents d'université (CPU) et l'INSERM.**

En conjuguant les compétences, cet accord offre aux partenaires associés l'opportunité de démultiplier leur action, d'optimiser les moyens disponibles et de favoriser la pluridisciplinarité des approches. Il vise également à développer des pôles régionaux d'excellence.

L'accord-cadre, qui se concrétisera localement par la signature de **conventions particulières**, prévoit la constitution d'unités mixtes de recherche INSERM-Université.

Construites sur la base d'objectifs scientifiques communs, celles-ci s'inscrivent dans le cadre des contrats quadriennaux des universités.

Leur évaluation, effectuée selon les procédures en vigueur à l'Université et à l'INSERM, sera organisée tous les quatre ans (renouvelable deux fois).

Cet engagement mutuel, qui respecte les missions et spécificités de chacun, se traduit par la mise en commun de moyens humains, financiers et matériels. Les accueils réciproques de personnels sont encouragés.

Le partenariat engagé dans le cadre de ces unités mixtes amplifie les actions de formation, de valorisation socio-économique, d'information, de communication, de relations avec les collectivités territoriales et au niveau international. Toute autre forme d'association ou de collaboration avec d'autres structures (comme les Instituts fédératifs de recherche) et établissements (le CNRS, par exemple) est également envisagée.

Un comité de coordination, composé de représentants des trois parties signataires, est mis en place. Il a notamment pour mission de définir les grands axes de collaboration entre l'INSERM et l'Université, ainsi que de suivre l'évolution du renforcement des partenariats.

**Contact presse INSERM**  
**Marie-Christine SIMON**  
**Tél. : 01.44.23.60.86**

**Contact presse CPU**  
**Anne PICARD**  
**Tél. : 01.44.32.91.05**